

Message du Conseil communal au Conseil général N° 2 du 25 mars 2013

OBJET : Prendre connaissance et statuer sur un crédit de Fr. 39'000.00 pour la réalisation des investigations techniques du site pollué de la Setag.

1. Considérations générales

Le puits des Petites Aingles (cercle sur 7.6), situé en bordure ouest du territoire communal de Courfaivre, est exploité par la commune de Courtételle pour l'alimentation en eau potable. L'eau captée dans ce puits était en tout cas jusqu'en 2010 polluée par des solvants chlorés, essentiellement du perchloréthylène (PER), et, dans une moindre mesure, par des BTEX (toluène et xy-lènes).

Sous l'égide de L'Office de l'environnement du Canton du Jura (ENV), une étude a été réalisée pour tenter d'identifier les origines potentielles de cette pollution. Cette étude a montré la présence de perchloréthylène dans l'eau souterraine en aval du site de l'administration communale à Bassecourt (point gris 7a sur fig.1). Ainsi l'étude concluait qu'il existe vraisemblablement une source de pollution au centre du village. Les sites les plus susceptibles d'être source de cette pollution sont Valentini SA / Piquerez SA, SETAG (actuellement site de l'administration communale) et Léon Frésard SA (actuellement Henri Schaller). Pour cette raison, ENV a demandé l'investigation selon OSites, des sites de l'administration communale et Henri Schaller SA.

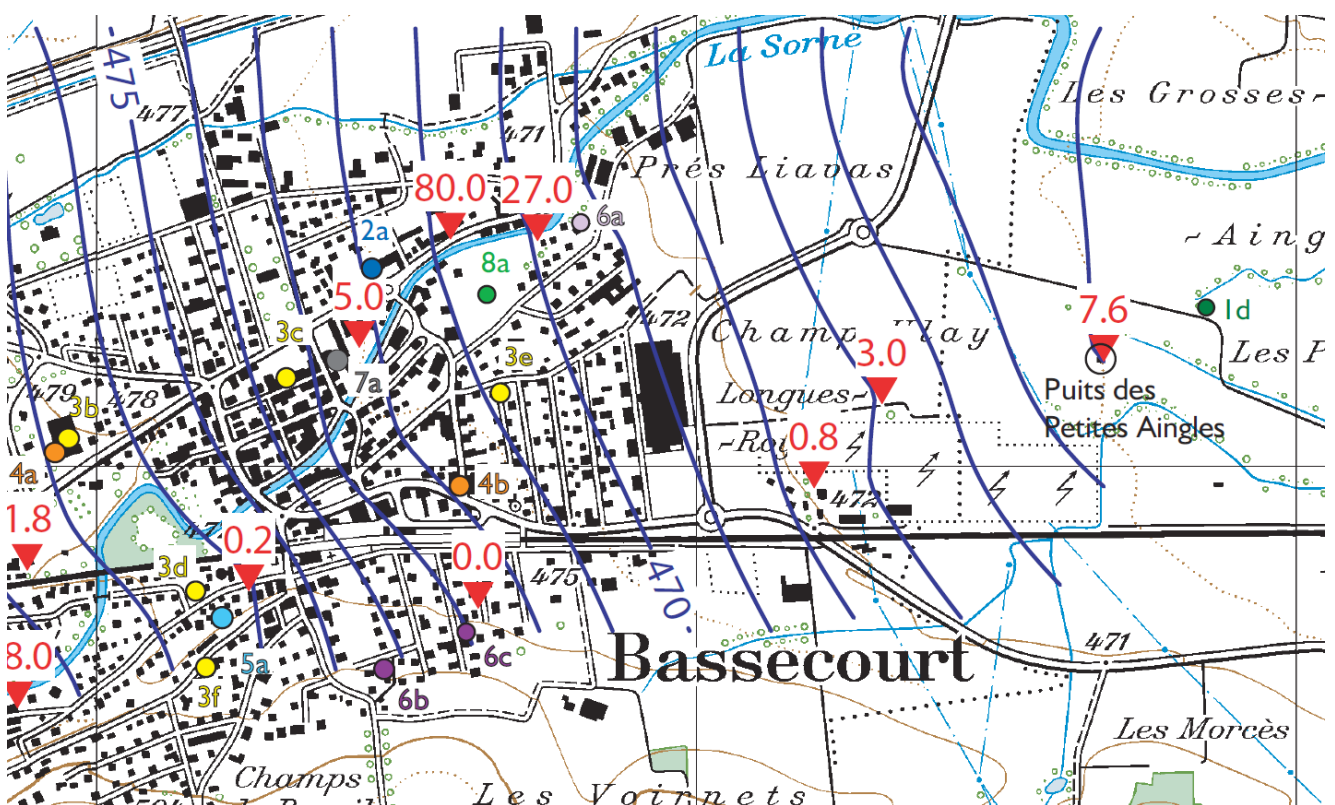
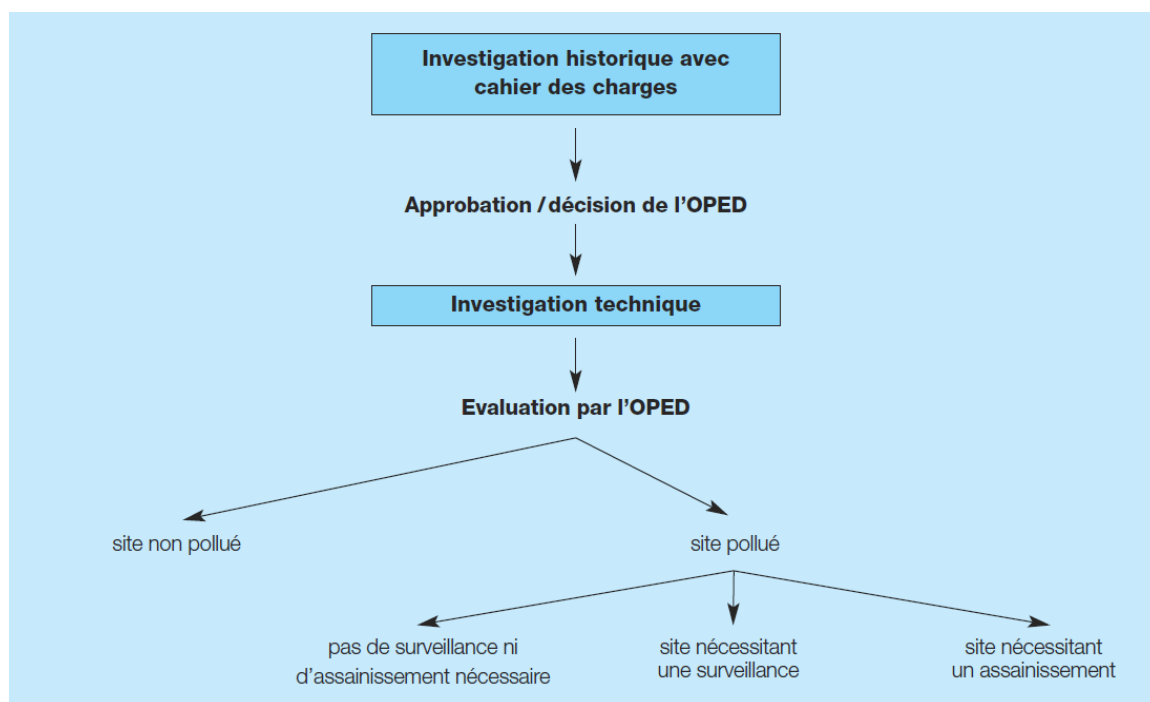


Figure 1 : concentration en PER dans l'eau souterraine (valeur en rouge, en µg/l)

2. Procédure à suivre

La procédure définie par l'ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (Ordonnance sur les sites contaminés, OSites) est la suivante :



Ainsi dans un premier temps, une investigation historique (recherches des activités potentiellement polluantes ayant eu lieu sur le site) a été réalisée par Institut Géotechnique SA. Cette dernière concluait, pour le site SETAG qu'en raison de l'utilisation d'huiles, de benzine et de solvants chlorés (sur une longue période), de cyanure, de métaux lourds, à cause de l'existence passée d'une installation de stockage de mazout, qu'il s'agit d'un site pour lequel il faut procéder à une investigation technique (sondages et analyse d'échantillons) afin de déterminer s'il nécessite une surveillance et/ou un assainissement.(OSites, art. 5, al. 4). Un cahier des charges de l'investigation technique était joint à l'investigation historique. La réalisation de l'investigation technique correspond à une obligation définie par OSites.

Le canton, par courrier du 12 septembre 2012 a confirmé la nécessité de réaliser une investigation technique sur le site SETAG en demandant des modifications du cahier des charges de l'investigation technique. Sur la base des remarques du canton, une offre a été établie par Institut Géotechnique SA pour cette réalisation. Cette offre a été approuvée par ENV par courrier du 21 février 2013.

3. Délai de réalisation

- **Adjudication des travaux au terme du délai légal de 30 jours soit fin mai 2013**
- **Réalisation de la 1^{ère} campagne d'échantillonnage d'eau en période d'étiage d'août à septembre 2013.**
- **Réalisation de la 2^{ème} campagne d'échantillonnage en période de hautes eaux, soit de février à mars 2014.**
- **Rendu du rapport en avril 2014.**
- **Décision des suites à donner selon les considérations du rapport de Géotechnique, vraisemblablement été-automne 2014.**

4. Coûts des travaux

Projet: Ancienne usine Setag, Bassecourt

Institut Géotechnique

N° projet: 32.0467.002

Les Places 38, 2855 Glovelier

info.iu@geo-online.com

Offre IT en I phase

date

24.janv.13

Pos.	Prestation	Montant [CHF]
1	Préparation : vérification des conduites et canalisations souterraines, marquage des points de sondage, organisation des travaux, reconnaissance de tracé de conduite estimé selon tarif KBOB	1'300.00
2	Exécution d'un contrôle caméra des canalisations estimé selon les prix du marché (3h heure de travail)	468.00
3	Exécution de forages carottés selon offre de l'entreprise	14'258.60
4	Suivi des forages carottés, levé géologique et mise au net estimé selon tarif KBOB	2'600.00
5	Nivellement des forages carottés et des tubes piézométriques Selon indications orales du bureau ATB SA	300.00
6	Travaux de terrain: - campagne de 4 mesures PID de l'air interstitiel et prise d'échantillons - prise d'échantillon solide dans les carottes - échantillonnage d'eau, 2 campagnes à 5 échantillons - mesure du niveau d'eau selon liste de prix unitaire jointe	4'442.00
7	Analyse en laboratoire de 2 échantillons d'air interstitiel: - hydrocarbures C1-C10, Hydrocarbures halogénés volatils et BTEX selon liste de prix du laboratoire Umweltmess	480.00
8	Analyse en laboratoire de 6 échantillons d'eau: - hydrocarbures C5-C10 et BTEX - métaux lourds, 12 éléments - cyanures - hydrocarbures halogénés volatils selon offre du laboratoire Wessling	4'074.00
9	Modélisation des écoulements souterrains et préparations de cartes isopièzes estimé selon tarif KBOB	650.00
10	Analyse des données de laboratoire, report sur plan estimé selon tarif KBOB	3'100.00
11	Compilation des données, représentation graphique, rédaction du rapport estimé selon tarif KBOB	3'700.00
12	Frais 4% des honoraires	454.00
Total HT		35'826.60
Rabais sur les prestations Institut Géotechnique SA (pos. 1, 4, 6, 9, 10 et 11) 5.0%		-789.60
Total II HT		35'037.00
TVA 8.0%		2'802.95
Total TTC		37'839.95

En option, séance (y.c. déplacement)

300.- CHF

Conditions de paiement:

Net à 30 jours

Validité de l'offre: 6 mois

INSTITUT GEOTECHNIQUE SA

Les Places 38
2855 Glovelier
Tél. 032 461 20 48

5. Considérations financières

Une remarque importante est que cette offre se base sur le fait que les travaux seront réalisés en même temps que sur deux autres sites avoisinants (économie sur le déplacement des entreprises).

Par la mise en œuvre de ces investigations groupées, nous réalisons une économie substantielle sur la position 3. Le montant porté dans l'offre ci-dessus sera réparti entre les entreprises Henri Schaller SA, Willemin-Machine SA sur son site de Bassecourt et la Commune de Haute-Sorne.

**Montant proposé : 37'890.00 + 10% de frais divers et imprévus soit Fr 42'000.00.
Subventionnement cantonal et fédéral: 80%**

Solde à prendre en charge par la commune de Haute-Sorne : maximum 20% soit environ Fr 8'000.00.

Le Conseil communal demande la compétence au Conseil général pour financer cet objet par le compte de fonctionnement.

6. Préavis des autorités

Le dicastère des finances, budget et développement ainsi que le Conseil communal unanimes préavisent favorablement cet objet.

Le dicastère de l'environnement donnera son préavis lors de la séance.

Le Conseil général est invité à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 25 mars 2013

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Jean-Bernard VALLAT

Le Secrétaire

Michel GUERDAT